

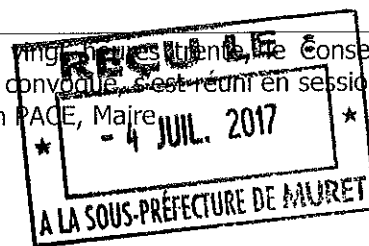
COMMUNE de SEYSSES  
10 Place de la Libération  
31600 SEYSSES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES

Nombre de Conseillers :  
En exercice : 29  
Présents : 17  
Procurations : 7  
Absents : 5  
Votants : 24  
Pour : 24

L'an deux mille dix-sept, le vingt-huit juin à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.

Date de la convocation : 21 juin 2017



**PRESENTS** : Alain PACE, Michel PASDELOUP, Carine PAILLAS, Andrée ESCAICH, Alain AUBERT, Bernadette SERRES, Dominique ALM, Yvelise MONTANE, Jérôme BOUTELOUP, Marie-Ange KOFFEL, Philippe RIBET, Frédérique LAURENS, Alain D'ORSO, Alain VIDAL, Elisabeth DELEUIL, Jean-Pierre ZANATTA, Manuel SOLSONA.

**PROCURATIONS** : Geneviève FABRE à Alain AUBERT, Thierry LAZZAROTTO à Carine PAILLAS, Patrick MORDELET à Dominique ALM, Maryvonne SALES à Yvelise MONTANE, Bruno BENOIST à Alain PACE, Magali GRANDSIMON à Andrée ESCAICH, Line DELHON à Manuel SOLSONA.

**ABSENTS** : Corinne CORDELIER, Laurent VALLET, Floréal PALAZON, Jennifer DURAND, Eva FLORES.

**Secrétaire de séance** : Bernadette SERRES

**N° 4439**

**OBJET :**

**Transfert d'office dans  
le domaine public  
communal des  
espaces communs du  
lotissement le  
Mounicard**

Monsieur le Maire rappelle la demande des riverains d'intégration dans le domaine public communal des espaces communs du lotissement Le Mounicard.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu le Code de la voirie routière, et notamment ses articles L 141-3 et suivants et R141-4 et suivants,

Vu le code de l'urbanisme, et notamment les articles L 318-3 et R318-10,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 décembre 2016 décidant le lancement de la procédure de transfert d'office des parcelles suivantes dans le domaine public de la commune :

Section	N°parcelle	Propriétaires	Adresse	Superficie
AM	130	SCI Le Mounicard	Rue Paul Eluard	59 m2
AM	152	SCI Le Mounicard	Rues Eluard, Zola et Rolland	7.935 m2
AM	170	SCI Le Mounicard	Rues Eluard et Zola	1.203 m2

Vu l'arrêté du maire en date du 28 mars 2017 prescrivant l'enquête publique et désignant le commissaire enquêteur,

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 2 mai au 20 mai 2017,

Vu le rapport, les conclusions et l'avis favorable du commissaire enquêteur en date du 16 juin 2017 pour le transfert d'office de ces parcelles dans la voirie communale,

Considérant que l'article L141-3 du code de la voirie routière précise que la propriété des voies privées ouvertes à la circulation publique dans des ensembles d'habitations peut, après enquête publique, être transférée d'office sans indemnité dans le domaine public de la commune sur le territoire de laquelle ces voies sont situées,

Monsieur le Maire précise que la présente délibération du Conseil Municipal portant transfert d'office de la voie vaut classement dans le domaine public et éteindra tous les droits réels et personnels existants sur les biens transférés ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** le transfert d'office dans le domaine public de la commune des parcelles cadastrées ci-dessus pour une superficie totale 9.197 m<sup>2</sup>.

	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Dit</b> que dès que la publication foncière sera effectuée, les parcelles seront classées dans le domaine public communal,</li><li>• <b>Autorise</b> Monsieur le Maire à signer toute pièce et à effectuer toutes les formalités nécessaires afférentes à ce dossier.</li></ul>
<p>Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : 0 4 JUIL. 2017</p> <p>Affiché le : 0 4 JUIL. 2017</p>	<p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 29 juin 2017</p> <p><b>Le Maire, Alain PACE</b></p> 